Outreau

REUNION DE QUARTIER
OUTREAU CENTRE

Mardi 13 octobre 2026

Compte-rendu des échanges

*Cette réunion de quartier a permis aux habitants de faire **remonter leurs préoccupations quotidiennes**, d'**échanger directement avec l'équipe municipale** et d'**identifier plusieurs sujets à approfondir**. Les discussions ont principalement porté sur la circulation, le stationnement, la sécurité, la propreté, les eaux pluviales et les projets qui concernent le quartier.*

1. Circulation, vitesse et sécurité des déplacements

Des vitesses jugées excessives dans plusieurs rues

Plusieurs habitants ont signalé des vitesses excessives, notamment rue du Mont-Neuf, rue Jean-Jaurès, rue Jules-Lonquety et rue du Biez. Les dos d'âne existants ne sont pas jugés suffisants par certains riverains.

Des inquiétudes particulières ont été exprimées concernant les sorties d'école, les passages piétons, ls personnes âgées et les risques aux carrefours, notamment au stop de la rue du Mont-Neuf.

La municipalité indique que les contrôles de vitesse sont réguliers et que certains excès importants sont constatés. Elle souhaite étudier l'extension des zones 30 dans les rues du centre-ville. Des solutions pourront être mises en œuvre à court terme lorsque cela est possible, tandis que d'autres nécessiteront davantage d'études.

Zones 30 et radars pédagogiques

Plusieurs habitants souhaiteraient que des rues du centre-ville soient limitées à 30 km/h. La municipalité répond qu'elle va y songer, tout comme le sens de circulation. Elle explique qu'il y a des points à travailler pour mieux circuler, permettre aux automobilistes de mieux se stationner et aux piétons/cyclistes d'être plus en sécurité.

Des habitants ont proposé l'installation de panneaux indiquant la vitesse réelle des véhicules, afin de sensibiliser les conducteurs. La municipalité indique que la Communauté d'agglomération du Boulonnais dispose de deux radars pédagogiques et qu'elle souhaite étudier la possibilité de disposer de son propre équipement mobile. Les données de vitesse peuvent aider à identifier les périodes les plus sensibles. Le coût et les emplacements devront être étudiés.

Les panneaux lumineux de limitation de vitesse rue Lamartine, qui ne fonctionnent plus, sont considérés comme obsolètes. Leur remplacement et le coût de ces dispositifs seront examinés.

Vélos et trottinettes

Les déplacements de vélo et de trottinettes sur les trottoirs, parfois à contresens, ont été décrits comme une source d'insécurité pour les piétons. La municipalité rappelle l'importance des contrôles et de la prévention, notamment concernant le port du casque, l'assurance et le respect des règles de circulation. Elle vérifiera également si des pictogrammes adaptés peuvent être installés dans les espaces concernés.

La possibilité de revoir certains sens de circulation, notamment rue du lycée, a été évoquée afin d'améliorer les déplacements des deux-roues. Toute évolution devra prendre en compte ses conséquences sur les rues voisines et, le cas échéant, faire l'objet d'une consultation des riverains.

2. Stationnement et partage de l'espace public

De nombreux habitants ont fait état de difficultés de stationnement, en particulier à proximité des salles, des établissements scolaires, rue du Biez et autour du parking du cimetière. Les périodes d'activité des salles et les événements du week-end accentuent ces difficultés. Des véhicules qui semblent liés à des activités de garage occupent également des places sur certains parkings.

La municipalité rappelle que les possibilités de création de places sont limitées et que les besoins augmentent avec le nombre de véhicules par foyer. Des pistes sont recherchées, notamment rue Sembat et rue Anatole-France, pour étendre des parkings existants lorsque cela est possible. Certaines places ont par ailleurs dû être supprimées à proximité des passages piétons pour des raisons de sécurité et de visibilité.

La municipalité indique recourir progressivement à la signalisation, aux lignes jaunes et, lorsque nécessaire, à des dispositifs physiques pour faire respecter les interdictions de stationnement. Elle rappelle que ces règles visent notamment à permettre le passage des véhicules de secours et des camions de collecte.

Concernant les véhicules liés aux garages, la municipalité indique avoir déjà fait procéder à des mises en fourrière, notamment sur le parking du cimetière, et effectuer des rappels auprès des professionnels concernés.

Les habitants ont également demandé que les usagers des salles soient davantage orientés vers les parkings disponibles. La municipalité prévoit de relayer ce message auprès des responsables associatifs, en rappelant les enjeux de sécurité et de cohabitation avec les riverains.

3. Sécurité aux abords des écoles et des équipements

La sécurité des enfants a été particulièrement évoquée rue Jean-Jaurès, à proximité de l'école de danse et de la résidence Barbara, ainsi qu'aux abords de l'école Paul-Bert. Les habitants ont signalé des stationnements sur les trottoirs, le non-respect des marquages au sol, des véhicules circulant sur les trottoirs et des difficultés liées aux horaires de mise en place des barrières.

La municipalité indique qu'un travail doit être mené sur les horaires et les dispositifs de sécurisation, notamment à l'école Paul-Bert. La possibilité d'installer des barrières devant la sortie de l'école a été évoquée. La présence renforcée de la police municipale doit aussi permettre des actions de prévention et, si nécessaire, de verbalisation.

Le devenir de l'école de danse a été mentionné dans les échanges, mais aucun changement définitif n'est acté dans le présent compte rendu. La municipalité a indiqué qu'un projet concernant le site pourrait faire évoluer la situation.

4. Police municipale, tranquillité publique et vidéoprotection

Des habitants ont fait part de préoccupations concernant des intrusions dans les jardins, des vols, des faits supposés de trafic de stupéfiants et des nuisances, notamment à proximité du parking de l'IUFM et dans certains espaces résidentiels.

La municipalité annonce le passage de 3 à 6 policiers municipaux. Cet effectif doit permettre d'élargir les plages de présence, avec la possibilité d'interventions jusqu'en début de soirée et de passages ponctuels le week-end. Des déambulations à pied dans les jardins publics et au parc du Mont-Soleil sont également prévues, avec un renfort envisagé en période estivale.

Concernant la vidéoprotection, la municipalité indique que la plupart des équipements sont obsolètes et qu'un renouvellement est à prévoir sur les cinq prochaines années. Le budget estimé évoqué en séance se situe entre 250 000 et 300 000 euros. Une caméra est annoncée à proximité de l'école Paul-Bert. Les images actuelles ne sont pas toujours exploitables.

Un habitant a demandé si une cartographie des caméras pouvait être communiquée. Celle-ci est disponible sur le site internet de la commune.

Les dépôts sauvages rue du Biez ont également été évoqués : la municipalité indique avoir installé des caméras mobiles et déposé deux plaintes, les images pouvant notamment aider à identifier les véhicules concernés.

5. Propreté, déchets et nuisibles

Dératisation

Une habitante a signalé une présence importante de rats dans le secteur de la résidence Touraine et s'est interrogée sur l'efficacité de l'intervention de dératisation. La municipalité rappelle que son intervention concerne le domaine public, tandis que les propriétaires ou bailleurs doivent agir sur les espaces privés. Elle reconnaît une hausse des signalements cette année et indique vouloir examiner la situation avec les interlocuteurs concernés.

Collecte des déchets et dépôts sauvages

Les habitants ont fait part de leurs difficultés avec la fréquence de collecte des ordures ménagères, notamment pour les foyers avec enfants, ainsi que des dépôts d'encombrants près des locaux à poubelles rue du Biez. La municipalité rappelle que les points d'apport volontaire sont prévus pour recevoir certains déchets et précise que les containers du Bois-Farjon sont accessibles, y compris aux personnes qui ne résident pas dans la commune, selon les conditions applicables.

La municipalité indique qu'elle peut rappeler les règles concernant la sortie des bacs et les déchets laissés sur les trottoirs. Une tolérance est mentionnée à partir de 20 h la veille de la collecte. La possibilité de formaliser ou de rappeler ces règles par arrêté a été évoquée, notamment face aux bacs qui restent plusieurs jours sur la voie publique.

Déjections canines et entretien des abords

La demande d'un distributeur de sacs pour les déjections canines rue du Biez a été formulée. La municipalité rappelle que des sacs peuvent être retirés en mairie et indique qu'un état des lieux des poubelles et des équipements de propreté est en cours, afin d'identifier les secteurs à prioriser. Un maillage plus important de poubelles pourra être étudié.

Les échanges ont également porté sur les déchets le long des façades et sur les difficultés d'entretien rencontrées par certaines personnes âgées. La municipalité indique prendre ces situations en considération et rappelle que les ambassadeurs de quartier pourront contribuer à faire remonter ce type d'information.

6. Eaux pluviales et risques d'inondation

Plusieurs riverains ont décrit des ruissellements importants lors de fortes pluies, notamment rue du Mont-Neuf, à proximité de la place et de la rue Sembat, ainsi que rue Jean-Jaurès. Des habitants signalent des entrées d'eau dans les habitations, des flaques liées à certains ralentisseurs et des grilles d'évacuation qui se bouchent avec les feuilles. Des plaques d'égout auraient également été déplacées par les écoulements.

Les habitants ont demandé que le fonctionnement des écoulements et les aménagements réalisés soient réexaminés. La municipalité a indiqué que ce sujet devait être remis à l'étude, en examinant notamment la possibilité de mobiliser des aides.

7. Projets immobiliers et aménagement du quartier

Le devenir du terrain situé en haut de la rue du Mont-Neuf a été abordé. La municipalité a précisé qu'un immeuble de 12 logements est prévu sur ce site, avec 15 places de stationnement annoncées et un accès par le garage situé rue Jean-Jaurès, à côté de l'école de danse. Les habitants ont exprimé des inquiétudes quant aux effets du projet sur le stationnement dans le quartier.

La municipalité indique qu'elle cherchera des solutions complémentaires de stationnement et qu'un visuel du bâtiment pourrait être présenté lors d'une prochaine réunion. Elle prévoit également de rappeler aux associations et aux usagers des salles les consignes de stationnement.

8. Commerces et marché

Les habitants ont évoqué le besoin d'un petit supermarché de proximité. La municipalité reconnaît ce besoin et indique que le sujet reste à l'étude, sans solution arrêtée à ce stade. L'arrivée prochaine d'un médecin dans un bâtiment racheté par le docteur Rochoy a en revanche été annoncée.

Le marché a fait l'objet de retours positifs, notamment sur la diversité des commerçants et des produits. Des habitants ont toutefois évoqué les horaires et souhaité une évolution possible vers un samedi ou un dimanche. La municipalité indique travailler sur cette piste, tout en soulignant la difficulté de trouver suffisamment de commerçants. Un témoignage concernant des propos jugés déplacés tenus par un commerçant a également été rapporté ; le maire a indiqué ne pas en avoir eu connaissance.

9. Charte et ambassadeurs de quartier

La municipalité a présenté le principe d'une charte et le projet de désigner des ambassadeurs dans chaque quartier, avec un démarrage envisagé en 2027. Les candidatures doivent permettre de mobiliser des habitants aux profils complémentaires. La démarche pourra commencer même si le nombre de volontaires est limité.

Le rôle envisagé des ambassadeurs est de relayer des informations factuelles et vérifiées, de faire remonter les constats du terrain et de contribuer au dialogue entre les habitants et la municipalité. L'exemple des dépôts de déchets a été donné : il est important de vérifier les faits avant de les communiquer, plutôt que de relayer des informations incertaines.

La municipalité s'engage à transmettre aux ambassadeurs des premiers retours, à les informer des projets et décisions concernant la ville et à partager un bilan annuel avec les habitants. Des formulaires de candidature et des feuilles libres étaient disponibles en fin de réunion.

Trois personnes se sont portées volontaires lors de cette réunion pour être ambassadeurs du quartier Centre.

10. Suites évoquées et prochaine réunion

- Étudier l'extension des zones 30 et les dispositifs de sensibilisation à la vitesse
- Examiner les difficultés de circulation et de stationnement, notamment rue du Mont-Neuf, rue Jean-Jaurès et aux abords des écoles et des salles
- Travailler sur les horaires et les modalités de sécurisation aux abords de l'école Paul-Bert
- Étudier le renouvellement des caméras de vidéoprotection
- Réexaminer les signalements liés aux eaux pluviales et aux inondations
- Poursuivre la réflexion sur les équipements de propreté et les dépôts sauvages
- Présenter, si possible, un visuel du projet immobilier de la rue du Mont-Neuf lors d'une prochaine réunion
- Poursuivre le travail sur le marché et sur le besoin d'un commerce alimentaire de proximité

La municipalité a proposé de tenir une nouvelle réunion au premier trimestre 2027. Celle-ci permettra de faire un point sur l'avancement des sujets évoqués, d'apporter davantage d'informations sur les projets immobiliers et les projets concernant le quartier, et de poursuivre les échanges avec les habitants.